



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte





2 4 JUIL, 2019

N° d'entreprise : 0505.755.624

Dénomination

(en entier): Association Jeunesse -Solidarité Tal-lafi- Belgique

(en abrégé): Asbl AJS Tal-lafi- Belgique

Forme juridique : Asbi

Siège: Rue de Londres 24/A à 4020 Liège, Arrondissement judiciaire de Liège

Objet de l'acte: Modification

PV de l'AG du 28 juin 2019 à 20h

AJS Tal-Lafi

Présents : Kabirou Oumarou, Oumarou Salifou, Sarah Maman, Marie-Christine, Pina, Leslie, Nsiko, Erwan, Angélique.

Excusée: Samira Arras

Ordre du jour :

1.Adoption du PV de l'AG du 15 février 2019.

2.Infos diverses

3.Les activités

4. Changement du siège

5. Changement du titre de « Coordinateur de Projets »

6.Perspectives 2019

7. Divers

1. Adoption du PV de l'AG du 15 février 2019 : adopté en unanimité.

2.Informations

- 1.1. Quatre bonnes nouvelles:
- 1.1.Notre projet EPN (Espace Public Numérique) est sélectionné par le jury de la Région wallonne pour un montant de 8 000€. Nous attendons toujours le paiement de la subvenţion.
- 1.2.Appel à projets interculturels de la Ville de Liège : notre projet a été sélectionné pour un montant de 2500€. Nous attendons le paiement de la première partie de subvention.
 - 1.3.Subvention régulière de la Ville de Liège : un montant de 331€.
- 1.4. Mise à disposition de deux travailleuses articles 60 par le CPAS de Liège. On ne connaît pas encore quand elles commenceront à travailler. 735€ par personne par mois.
- 1.2. Le Président remercie l'ensemble des membres du personnel, volontaires, stagiaires et partenaires pour le travail accompli jusqu'ici.
- 1.2.Les appels à projets (Projet Accompagnement des familles avec la Fondation Roi Baudouin (non sélectionné), projet sur « l'intégration par le Sport et la Culture » avec la Loterie nationale n'a pas été sélectionné, Fédération Wallonie- Bruxelles (Projet droits de l'enfant, non retenu), projet avec Bruxelles Wallonie International (Projet de coopération au développement, envoyé), PCI (en attente de réponse).
 - 3.Planning activités 2019

Réservé au Moniteur belge Volet B - Suite

- 31. Les activités se déroulent normalement. Mais nous avons rencontré plusieurs difficultés du fait de départ forcé de Francine.
- 3.2. Le salon de volontariat s'est bien tenu les 17, 18 et 19 mai. Des candidats bénévoles se sont inscrits. Le Coordinateur les appellera pour une première rencontre de prise de contact.
- 3.3. Un contrat de partenariat a été signé avec la Maison médicale Humilis de quartier des Vennes. Elle a finalement décidé de nous mettre gracieusement le local.
- 3.4. Des démarches ont été engagées par le Coordinateur pour avoir accès à une maison sociale près du quartier pour être indépendant. Mais l'Echevine contactée a mis le Coordinateur en contact. Cependant, la Maison liégeoise a indiqué qu'aucune maison n'est disponible aux Vennes. La rencontre avec l'ING s'est bien passée mais finalement, nous prenons l'option de location. Plusieurs maisons et appartements sont visitées. Finalement, c'est le Rez-de-chaussée commercial sise Rue Méan 12 à 4020 Liège qui a été choisi.
 - 4. Changement du siège
- Le Siège de l'AJS TAL-LAFI-Belgique est transféré de la Rue de Londres 24/A, 4020 Liège à la Rue Méan 12, 4020 Liège.
 - 5. Changement du titre de « Coordinateur de Projets »

Compte tenu des nombreux projets à gérer et de l'augmentation du membre du personnel à partir de septembre 2019, le chef de l'administration en charge de la gestion journalière de l'asbl qui avait le titre de « Coordinateur de Projets » est appelé dorénavant « Directeur ».

6.Perspectives:

- -Transformation de l'asbl vers une entreprise d'insertion sociale.
- -Projet PMTIC.
- -Autres projets.

7. Divers

•Rappel des paiements des cotisations.

*Poursuite du stage d'une stagiaire : Son école a demandé à rencontrer le Coordinateur pour échanger sur les difficultés rencontrées avec leur étudiante. Après un tour de table autour de Directeur, de la responsable de stage et de l'étudiante, raison a été donnée au Coordinateur pour sa décision et l'école a reconnu que le comportement de l'étudiante était non conventionnel et n'entrait pas dans le cadre du fonctionnement d'un stage. L'étudiante a également reconnu son erreur et a sollicité un arrangement pour lui permettre de finir son année. L'école a cependant décidé de faire échouer l'étudiante en première session comme la période de stage était terminée. L'étudiante, si elle le souhaite peut-être évaluée en deuxième session, si elle s'accorde avec le Coordinateur sur les activités à réaliser et les objectifs à atteindre. Ce qui fût fait. L'étudiante a mené plusieurs actions et a été plus assidue qu'avant.

•Paul est engagé à l'asbl comme formateur vacataire depuis 2016. L'année prochaine, il aura 70 ans et a décidé de marquer un arrêt de travail compte tenu de sa santé fragile. Cependant, il viendra aider pour la création d'outils, les ateliers de citoyenneté et autres sur demande. A l'occasion de la fête de 5 ans d'existence, il sera mis en honneur.

La prochaine réunion de l'AG sera fixée désormais en janvier afin de permettre l'adoption provisoire du compte et même du budget élaboré à titre provisoire.

Pour l'AG,

Le Secrétaire Général

Le Président

Kabirou OUMAROU

Oumarou SALIFOU

MentioneesauldadentééropagedduMidetel: